**AVENANT AU CONTRAT DE TRAVAIL**

**ENTRE**

**La société [Nom]**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de [lieu d'enregistrement] sous le numéro [numéro], dont le siège social est situé [adresse], représentée par [Prénom] [Nom], en sa qualité de [Fonction],

Ci-après dénommée « **la Société** » ou « **l'Employeur** »,

D’une part,

**ET**

**Monsieur [Prénom] [Nom]**, né le [date], de nationalité française, résidant au [adresse], dont le numéro d’immatriculation à la sécurité sociale est le [numéro],

Ci-après dénommé « **le Salarié** »,

D'autre part,

**ALORS QUE :**

Monsieur [Prénom] [Nom] a été embauché le [date] au titre d'un contrat de travail à durée indéterminée (ci-après le "Contrat"). Il occupe aujourd'hui les fonctions de [fonctions].

L'Employeur a projeté de modifier les éléments contractuels suivants :

- la durée du travail,

- la clause d'exclusivité.

L'Employeur a proposé ces modifications au Salarié qui les a acceptées dans les conditions ci-après exposées.

**LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :**

### Article 1 : Durée

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée à effet au [date].

### Article 2 : Durée du travail

Les dispositions de l'article "Durée du travail" sont annulées et remplacées par les dispositions suivantes :

"*La durée du travail effectif du Salarié est fixée à 30 heures par semaine réparties de la façon suivante entre les jours de la semaine :*

*- lundi : [nombre d'heures]*

*- mardi : [nombre d'heures]*

*- mercredi : [nombre d'heures]*

*- jeudi : [nombre d'heures]*

*- vendredi : [nombre d'heures].*

*L'Employeur pourra modifier la répartition de la durée du travail en cas de remplacement d'un salarié, d'accroissement temporaire d'activité, de commande exceptionnelle, de travaux urgents. Le Salarié ne pourra refuser cette modification, sauf s'il en a été informé moins de 7 jours ouvrés à l'avance ou si cette modification est incompatible avec des obligations familiales impérieuses, le suivi d'un enseignement scolaire ou supérieur, une période d'activité chez un autre employeur ou une activité professionnelle non-salariée.*

*Les horaires de travail, pour chaque journée travaillée, seront communiqués au Salarié par écrit ou par voie d’affichage. Il est précisé que la fixation des horaires de travail relève du pouvoir de direction de l’Employeur et que les changements éventuels ne pourront constituer une modification d’un élément essentiel du présent contrat susceptible d’être refusée par le Salarié.*

*L'Employeur pourra également demander au Salarié d’effectuer des heures complémentaires au-delà de la durée du travail prévue au présent contrat dans la limite du 1/10 de la durée prévue au contrat et sans que ces heures ne puissent avoir pour effet de porter la durée du travail au niveau de la durée légale ou conventionnelle. Le Salarié ne pourra refuser, sauf s'il en a été informé moins de 3 jours avant la date à laquelle ces heures sont prévues.*

*Le Salarié bénéficiera de tous les droits et avantages reconnus aux salariés à temps complet travaillant au sein de la Société, résultant des dispositions légales et conventionnelles en vigueur, au prorata de son temps de travail.*

*Le Salarié est informé qu’en cas de pluralité d’emplois salariés, sa durée totale de travail ne peut excéder les limites suivantes :*

*- 10 heures de travail effectif par jour,*

*- 48 heures de travail effectif par semaine,*

*- 44 heures de travail effectif en moyenne par semaine, sur une période de 12 semaines consécutives.*

*Le Salarié s'engage à informer l'Employeur de toute situation de cumul d'emplois et à respecter la réglementation en matière de durée maximale de travail.*"

### Article 3 : Exclusivité

Les dispositions de l'article "Exclusivité" sont supprimées.

### Article 4 : Autres dispositions

Les autres dispositions du Contrat demeurent inchangées.

Fait en double exemplaire à [lieu], le [date],

Chacune des parties reconnaissant, par sa signature précédée de la mention « lu et approuvé », avoir reçu le sien.

|  |  |
| --- | --- |
| **Le Salarié** [Prénom] [Nom]Lu et approuvé  | **Pour la Société**[Prénom] [Nom][Qualité]Lu et approuvé  |